

**MAIRIE
DE
LONS - LE - SAUNIER**
CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DU JURA



Arrêté T 2025-073

Objet :

Ouverture tardive des débits de boissons

Fête de la musique

21 juin 2025

Le Maire de la Ville de Lons-le-Saunier

- VU les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les diverses animations qui se dérouleront à l'occasion de la Fête de la Musique le 21 juin 2025,
- CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : Tous les exploitants de débits de boissons situés sur la Commune de Lons-le-Saunier seront autorisés, exceptionnellement, à laisser leur établissement ouvert jusqu'à 01 heure du matin la nuit du samedi 21 juin 2025 au dimanche 22 juin 2025.

Article 2 : M. le Commissaire de Police de Lons-le-Saunier, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lons-le-Saunier, le 13 juin 2025

Le Maire,

Jean-Yves RAVIER



Transmission le **16 JUIN 2025** à :

- Commissariat de Police
- Service Techniques
- Animations
- Police Municipale
- Affichage
- Service interne : développement commercial et artisanal
- Communication
- Dossier